

24 Juillet 1943

F.N. Cab. A. N° 1.117

NOTE pour Monsieur BOEMELBURG

Le 17 Mai, je vous avais signalé l'arrestation par les Autorités allemandes, de M. TETGEN, demeurant dans le département de Meurthe & Moselle.

Vous aviez bien voulu m'indiquer téléphoniquement le 23 Juin, que vous n'aviez pas trouvé trace de dossier concernant cette affaire.

Je tiens à vous faire connaître que la Police de Sûreté allemande a communiqué le 16 Juillet, à la Préfecture régionale de Nancy, le message suivant :

"L'Avocat TETGEN, né le 8 Mars 1882 à Nancy, a été arrêté le 13 Novembre 1942 pour activité anti-allemande et transféré, par la suite, au camp de Compiègne.

"L'enquête n'est pas encore terminée. Pour cette raison, aucun renseignement ne peut être donné sur la situation de l'affaire.

"L'arrestation de TETGEN n'a pas de rapport avec celle de l'Avocat SADOUL et du Directeur de l'Air Liquide

.../...

"M. L'HOTTE, qui ont eu lieu à peu près
"à la même époque".

En raison de cette communica-
tion, je crois devoir vous signaler à
nouveau cette affaire, en vous confirmant
les renseignements que je vous avais don-
nés le 17 Mai, d'où il résulte que M.
TETGEN n'a pas, jusqu'à présent, attiré
à aucun moment l'attention des services
de police français, et qu'il est à la
tête d'une très nombreuse famille (20
petits-enfants).

Lequay

Jacques DELARUE
1 ter, rue du Printemps
LE PECQ
Seine-et-Oise

LE PECQ, le 28 Février 1962

Monsieur René BOUSQUET
La Dépêche de Toulouse
57, Rue Bayard,
TOULOUSE

Monsieur,

Le 12 Février dernier, je vous ai adressé une lettre E2, avenue Camoëns à Paris. J'apprends que vous résidez maintenant à Toulouse et, craignant que ma première lettre ne vous soit parvenue, je me permets de vous écrire une seconde fois pour renouveler la demande que je vous avais adressée. Dans le cas où ma première lettre vous serait parvenue récemment, je vous prie d'excuser mon insistance.

J'achève actuellement un livre sur la Gestapo et je viens solliciter votre avis sur deux points d'histoire.

Après que vous eussiez, avec un courage que je me plais à saluer, tenu tête à Heydrich lors de l'entrevue à laquelle il vous avait convié, à Paris, le 5 Mai 1942, une sorte de protocole fut établi pour le travail des polices allemande et française, protocole qui sauvegardait les droits essentiels de la population française. Oberg et Knochen ont tous les deux relaté les conditions dans lesquelles furent annoncées ces nouvelles règles. Le 29 Juillet, Oberg convia les Préfets Régionaux, les Intendants de Police, et, bien entendu, vous-même, à un dîner donné en son domicile particulier, 57 Bld Lannes.

C'est à l'issue de ce dîner que le document fut lu. Il devait être ensuite diffusé officiellement le 8 Août.

Or, ni Oberg, ni Knochen, ni Hagen (officier d'ordonnance et interprète d'Oberg qui a lui aussi relaté ce dîner), ne mentionnent la présence du Préfet de Police de l'époque, qui devait être M. Bussièrre.

Cette absence n'expliquerait-elle pas le fait que la Préfecture de Police de Paris paraît n'avoir appliqué les nouvelles directives qu'avec un certain retard sur les autres services de police?

Le second point a surtout un intérêt anecdotique. Après l'entrée des troupes allemandes en zone-sud, une seconde version de ces mesures, élargies à l'ensemble du territoire français, fut diffusée le 18 Avril 1943. Peu après Oberg vint à Vichy pour y rendre visite au Maréchal Pétain. Il était accompagné de Knochen et de Hagen qui lui servait

...

d'interprète. Selon les récits d'Oberg et de Knochen, le maréchal reçut ses visiteurs entouré du Dr Ménétré et de vous-même. La conversation, assez brève, aurait porté uniquement sur le nouveau document du 18 Avril et Oberg prétend que le maréchal parut apprendre de sa bouche les conditions mentionnées par ce document. Il vous aurait même fait une réflexion assez saine à ce propos. Il me parait tout à fait invraisemblable que le maréchal ait pu être laissé dans l'ignorance de faits de cette importance et, comme les récits d'Oberg et de Knochen concordent et paraissent sincères, j'ai cru devoir les rapporter avec réserve et indiquer qu'il s'agissait vraisemblablement d'une de ces pertes de mémoire dont le maréchal commençait alors à souffrir assez fréquemment en raison de son grand âge.

Puis-je vous demander si cette explication vous paraît conforme à la vérité ou s'il existe une autre?

Enfin, relatant les opérations de police de Karlsruhe, auxquelles j'ai personnellement assisté, je rapporte une scène dont j'ai été le témoin oculaire et dans laquelle vous avez joué un rôle important. Le Dimanche 24 Janvier 1943, jour de l'évacuation du quartier du Vieux-Port, vers 8 H 30 du matin, les étrangers et les israélites, arrêtés par la Gestapo au nombre de 1500 environ, furent embarqués dans des wagons de marchandises à la gare d'Arenc. Avant que les wagons ne fussent fermés et plombés, Oberg vint inspecter le train. Vous l'accompagniez, sans doute pour vous assurer qu'aucun Français ne se trouvait dans ce train, et vous avez obtenu de lui que 120 à 130 personnes, femmes âgées, femmes enceintes, enfants et vieillards, soient retirées du train et remises aux autorités françaises, ce qui leur sauva la vie. Voyez-vous un inconvénient à ce que je relate cette scène?

Puis-je vous demander de me confirmer si, ayant été évincé du Secrétariat d'Etat à la Police, à la demande des Allemands, le 29 Décembre 1943, la date de votre arrestation par la Gestapo est bien le 5 Janvier 1944?

Selon les renseignements que j'ai pu réunir, vous seriez d'abord été amené à Neuilly, dans la villa occupée par Boemelburg, puis, quelques jours après, transféré en Allemagne avec votre famille et interné dans une maison située au bord du Tegernsee. Ces détails sont-ils exacts?

J'ai cru pouvoir prendre la liberté de vous importer dans l'intérêt de la vérité historique. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser et d'accepter mes remerciements anticipés avec l'expression de mes sentiments très distingués

Alain

27.1.43

N O T E
pour Monsieur le Commandant HAGEN

-:-:-:-

Monsieur BOUSQUET me prie d'appeler de manière urgente votre attention sur le cas de Mlle Jacqueline LANG, avocate, née à Paris le 24 Février 1911.

Mlle LANG a été arrêtée par erreur à MARSEILLE et transférée au Camp de Compiègne.

Monsieur BOUSQUET demande à Monsieur le Général OBERG de bien vouloir la faire libérer dans le plus court délai possible. Monsieur BOUSQUET signale qu'une libération immédiate lui apparaît comme nécessaire.

L. Guay

Les conditions assez particulières de la libération de Melle LANG sont exposées dans une Note jointe au présent dossier (Annexe N° VI)

10 novembre 1944
Général Clavery
(XVIIè)

Marseille

Cher Monsieur,

Je ne puis oublier que c'est à vous que je dois le retour à la vie normale et la liberté. Je veux, à nouveau vous exprimer tous mes remerciements, et si jamais mon témoignage pouvait vous être utile, n'hésitez pas une seconde à me le demander.

J'ai encore devant les yeux le souvenir de votre passage au Camp de Compiègne. Tout imprévu nous faisait peur, et je ne pouvais espérer que ce serait pour vous le prétexte de mon retour.

Car, après être arrivé à obtenir ma libération immédiate, vous n'avez pas voulu me laisser aux mains des Allemands, ne serait ce que le temps de signer une levée d'écrou et vous avez réussi à obtenir de me ramener immédiatement avec vous, en voiture. Vous avez songé à récupérer ma carte d'identité et vous vous êtes occupé de l'obtenir. Fort aimablement, vous m'avez restaurée, et avez mis le cabinet de toilette du Ministère à ma disposition. C'est également sur vos conseils que je n'ai pas porté l'étoile pendant mon séjour à Paris. Vous m'aviez d'ailleurs donné un mot me permettant de circuler sans ennui. S'il y avait eu contestation avec la police française, j'aurais pu sans inconvénient faire appel à vos services.

Vous avez eu encore à mon égard un certain nombre d'attentions. Ainsi, vous avez tenu à rassurer ma famille immédiatement par téléphone, et vous vous êtes occupé personnellement de me faire traverser la ligne de démarcation avec un simple coup de téléphone sur le vu de ma carte d'identité cependant tamponnée "Juive".

Ce sont là, toutes choses que l'on n'oublie pas et j'espère que la Destinée vous en tiendra compte.

Ma gratitude est peut être peu de choses mais je tiens à vous la témoigner.

Jacqueline LANG
Avocat à la Cour d'Appel.

Direction Générale
de la
POLICE NATIONALE

144

PROCES - VERBAL

N° 655

OBJET:Notification d'une
décision de libération
à M.le Général LAZARDL'an mil neuf cent quarante-trois,
le Dix Mars,Nous, LECAL Albert,
Commissaire Principal de Police, en résidence à
Evaux-lès-Bains (Creuse), Officier de Police Judi-
ciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la
République,Vu le télégramme officiel de M.le Conseiller
d'Etat, Secrétaire Général à la Police, en date du
9 Mars 1943,Avons notifié au Général LAZARD Pierre, Elieze
né le 2 Février 1880 à Lunéville (Meurthe & Mosel-
le), interné administrativement à Evaux-lès-Bains,
en exécution de l'arrêté de M.le Préfet des Alpes
Maritimes, en date du 22.11.42, la décision suivant
laquelle cet arrêté a été rapporté.Le Général LAZARD Pierre nous a fait connai-
tre qu'il désirait se retirer à son domicile de
CANNES (Alpes Maritimes).De tout quoi Procès-Verbal établi en deux
exemplaires, dont l'un est remis au Général LAZARD
qui nous en donne décharge en signant avec nous.

Dont acte.-

signé:
P. LAZARDLe Commissaire Principal:
signé: LECALMentionnons que nous remettons au Général
LAZARD copie de l'arrêté ministériel du 4 Mars
1943 rapportant l'arrêté de M.le Préfet Régional
de Nice du 22.11.42.Le Général LAZARD nous en donne décharge en
signant avec nous.-signé:
P. LAZARD.Le Commissaire Principal:
signé : LECAL

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

CABINET
DU
CONSEILLER D'ÉTAT
SECRETAIRE GÉNÉRAL
À LA POLICE

DMBA VISHY

le 13 OCT 1943

✓

N° 4845 Pol.Cab.

NOTE

pour Monsieur W B B E R

Comme suite à votre note N° 8121
concernant M. ALLEGRE Israël, j'ai l'honneur
de vous faire connaître que conformément aux
instructions de M. le Secrétaire Général à la
Police, M. le Préfet du Tarn a été invité, le
II Octobre, par télégramme, à libérer immédia-
tement l'intéressé interné au camp de Saint-
Sulpice-la-Pointe.

Le Directeur du Cabinet
de la Direction Générale de la Police

reverte

29. RUE FRANÇOIS I^{er}
ELYSÉES 06-01

Je soussigné, Philippe GUND, demeurant à Paris, 29, Rue François I^{er}, déclare sous la foi du serment ce qui suit:

Fin 1941, j'exerçai les fonctions de Président-Directeur Général de la Société des Roulements à Aiguilles NADELLA, dont les usines sont situées à Levallois-Perret.

Monsieur Armand DREYFUS, demeurant à Paris, 65, Avenue Niel, qui était ingénieur à la Société depuis dix ans fut brusquement arrêté par les allemands en tant qu'israélite.

Ayant pu obtenir une lettre d'introduction auprès du Secrétaire Général à la police, Monsieur René BOUSQUET, je me rendis immédiatement rue Monceau et fus reçu séance tenante. J'exposai l'objet de ma visite. Monsieur Bousquet me promit de faire immédiatement tout ce qui était en son pouvoir.

J'ai toutes raisons de croire que c'est sur son intervention personnelle que Monsieur Dreyfus a pu sortir du camp de Compiègne.

Paris, le 4 Février 1948.

Attard

MINISTRE DE
L'INTERIEUR.

DIRECTION GENERALE
de la
POLICE NATIONALE .

PROCES - VERBAL.

INSPECTION GENERALE
des SERVICES de
POLICE JUDICIAIRE .

N° ICI/23.

Affaire c/ BOUSQUET,
ex-secrétaire général
pour la Police.

DEPOSITION DU TEMOIN.
Melle AUBINDER Jacqueline.
37 ans, Commis d'ordre,
dt 2 rue d'Angeville à
ASNIERES ; (Seine)

L'an mil neuf cent quarante cinq
le vingt six avril

Nous, FORET Henri, Commissaire
de Police Judiciaire, attaché à l'Inspection
générale des Services de Police Judiciaire
(Direction générale de la Police nationale
à Paris, officier de Police judiciaire, aux
re de Monsieur le Procureur de la République

Vu la commission rogatoire ci-jointe, en
du 28/2/45 à nous délivrée le même jour, par
Monsieur BOUCHARDON, Juge d'Instruction au
Tribunal de la Haute Cour de Justice et rela-
ve à la procédure suivie contre BOUSQUET
René, ex-secrétaire général pour la Police,
inculpé d'infraction aux articles 75 et
suivants du C.P.

Avons fait comparaître devant nous Madame
le AUBINDER Jacqueline, 37 ans, Commis d'Ordre
au Bureau du Matériel du Ministère de l'Inté-
dt 2 rue d'Angeville à ASNIERES. (Seine)

Lequel, après avoir déclaré n'être parent
allié, ni serviteur de l'inculpé et avoir prêté
serment de dire toute la vérité, rien que la
vérité, a déposé comme suit :

Je suis employée au Ministère de l'Intérieur
depuis 1928 comme sténo-dactylo d'abord, ce
Commis d'Ordre ensuite.

Au début de 1942, en vertu des lois raciales
de l'époque - je suis israélite - je fus licen-
ciée du Ministère de l'Intérieur. J'entrais
alors comme sténo-dactylographe à ST-YORRE
(Allier) à la Société Commerciale des Sels
Minéraux, et pour ce motif je résidais à
St-YORRE.

Pour résider dans le département de l'Allier, il fallait être en possession d'un permis de séjour, délivré par les autorités de Police. Après enquête l'inspecteur ELIOT a refusé de me délivrer cette pièce. Le dossier qui est arrivé à mon nom de fait de ce refus fut transmis à la Police, et arriva à Monsieur HENRIQUET, qui me connaissait pour avoir été à son service. Monsieur HENRIQUET téléphona à Monsieur POUJAREDE, qui était à ce moment au cabinet de Monsieur BOUSQUET. Monsieur POUJAREDE exposa ma situation à Monsieur BOUSQUET qui lui, dit que s'il avait été au Ministère de l'Intérieur au moment de mon licenciement, il s'y serait opposé.

En outre, Monsieur BOUSQUET donna l'ordre à Monsieur POUJAREDE de brûler mon dossier. Ce qui fut fait devant moi par Monsieur POUJAREDE.

Le fait d'avoir brûlé mon dossier signifiait pour moi la fin d'ennuis qui auraient pu être certainement très graves, car je me serais vu alors privé de travail et susceptible d'être interné et sûrement déporté.

Monsieur POUJAREDE vint me trouver quelques jours après chez moi, à St-YORRE, et me donna une autorisation de séjour que je n'avais pas même demandée, portant comme profession, ce qui était faux, Secrétaire au Ministère de l'Intérieur. Grâce à quoi j'ai pu rester à St-YORRE, et continuer d'exercer ma profession.

Je sais que Monsieur BOUSQUET a fait la même opération pour d'autres personnes israélites résidant également à St-YORRE, mais je ne puis vous citer leurs noms, ne les connaissant que de vue.

C'est tout ce que je puis vous dire.

Lecture faite, persiste et signe.

Le Commissaire de Police:

J. Aubinder.

H. Foret.

Charles GAESTEL

LE 9 Janvier 1944

Dactylographe
Produits d'Entzelien24, RUE EDGAR-QUINET, 24
LA COURNEUVE (Seine)

Téléphone : FLANDRE 06-71

Registre de Commerce : Seine 723-487

Monsieur le Président Mithou

Après avoir appris qu'une information était ouverte contre M. René Bourquet ex secrétaire général à la police, je crois de mon devoir de porter à votre connaissance les faits suivants. Le 30 octobre 1942 le commissaire de police de la brigade économique 8 Rue Chaumée d'Autry Brunet effectuant une perquisition chez moi découvrit un fusil de chasse et un revolver d'ordonnance et 250 cartouches me demandant aux autorités allemandes, entraînant mon arrestation par le Gestapo, mais en ma déportation en Allemagne où j'ai passé 31 mois dans les prisons et camps de concentration.

J'ai appris depuis que l'attitude de M. Brunet ayant été honorée par M. le chef de service M. Rigot à M. Bourquet alors secrétaire général à la police, ce dernier laissa immédiatement révoquer et interner ce fonctionnaire de police français.

J'ai voulu, monsieur le Président apporter ce témoignage en faveur de M. Bourquet que je ne connais même

mais que je remercie de son attitude,
je vous prie de vouloir donner le présent a mon
très cher et affectueux

Cher

Joestel
T

- Imperméables -

Robes - Manteaux

Tailleurs - Fourrures

Ch. Postaux Toulouse : 63.221

R. C. Bergerac 8909

Téléphone 128

••

A LA VILLE DE RIO

H. CALDERON

48, rue Neuve-d'Argenson

BERGERAC (Dordogne)



Soieries - Lainages

Tricots - Chemiserie

Lingerie - Bonneterie

Maison d'achat :

16, rue Souffier-Leroy, PARIS XVII^e

Téléphone Wag. 12-10

••

Bergerac, le 8 Juin 1949.

Monsieur le Président de la
Cour de Justice
Palais de Justice
Paris

Monsieur le Président
J'apprends par le journal "Le
Monde" du 8 Juin, que Monsieur
René Bousquet (pendant l'occupat.
Secrétaire général de la police de
Vichy) est déposé à la Cour de
Justice, que vous présidez.
Je suis française et Citoyen D'Alsace
installé en France, depuis 1921. En
1948, j'ai été recommandé, à Monsieur
Bousquet par notre ambassadeur, sa
Excellence Monsieur Sanga Dambas.
J'ai eu à réclamer, à maintes reprises
cette recommandation, tant pour moi
même, que pour mes Corrégiens
notamment, à Cassillonnet (C. d'Arrome
ce de nombreux juifs, avaient dû se
refugier.
J'ai l'honneur, de vous faire -

connaître que vous n'avez jamais
eu sans faire appel aux sentiments
généreux et humains, de ce haut
fonctionnaire, et que, je suis
grandement légitimé, de lui montrer
toute une reconnaissance, en
déposant en sa faveur.

Aussi, je vous serais profondément
obligé, Monsieur le Président,
étant, de votre pouvoir discrétionnaire
de vouloir bien me faire citer,
ou si vous le préférez, de donner
communication de ma lettre, à
l'avocat, chargé de le défendre,
qui voudra bien me faire citer

Et vous remerciant par
avance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Président, l'assurance de mes
respectueux sentiments.

Henrique Calderón

Copie

Paris, le 23 juin 1949

Madame J. Nocher
10 rue des Pyramides Paris 1^{er}

Me D O U B L E T
132 Bd du Montparnasse

PARIS-6e

Mon cher Maître,

Je dois à la vérité de soumettre à la Haute-Cour les faits suivants en ce qui concerne M. René Bousquet:

Mon mari, Jean Nocher, a été arrêté par la police française - brigade anti-gaulliste de Lyon - le 29 septembre 1942. Il fut livré à la police allemande au début de mars 1943, puis rendu de nouveau à la police française, pour comparaître devant le Tribunal d'Etat, qui l'acquitta le 10 avril 1943.

Après ce jugement, à sa sortie de prison, il fut à nouveau remis aux autorités allemandes, puis, à cause de son acquittement, rendu à la police française, qui l'interna au camp d'Evieux-les-Bain.

J'avais conservé tous les contacts avec la Résistance, où je continuais mon travail: le chef national de "Franc-Tireur" et le directeur régional des M.U.R. pour la Région Rhône-Alpes furent d'avis qu'avant d'organiser son évasion au moyen des Groupes francs, je devais tenter de le faire libérer par des moyens normaux. Je me rendi donc à Vichy pour faire valoir le fait que mon mari avait été acquitté par un tribunal à juridiction spéciale, et je demandai pour quelles raisons il était maintenu en internement. Etant donné les attaques dont il était l'objet dans les journaux nazis, je craignais qu'un jour ou l'autre les Allemands ne vinssent le réclamer.

Je fus reçue par M. Bousquet en personne, qui me dit ne rien pouvoir changer à la situation de mon mari, sinon me donner sa parole que tant qu'il serait là mon mari ne serait pas livré aux autorités allemandes. Il me pria de revenir le voir un mois plus tard, afin d'examiner si rien ne pourrait être changé à ce moment. Je le fis, et fus de nouveau reçue par lui, mais il ne put que me renouveler sa promesse formelle que lui présent, mon mari ne serait pas livré aux Allemands.

Fin décembre nous apprenions que M. Bousquet allait très certainement être remplacé par Darnand. A ce moment, je pris la décision de faire évader mon mari par les moyens que nous offraient les Mouvements Unis de Résistance. L'évasion était prévue pour le 30 décembre. Or le 30 décembre au matin mon mari apprenait sa libération par le directeur du camp, qui lui conseilla de quitter la région au plus vite. Ce que nous fîmes immédiatement.

.....

Le soir même, on apprenait qu'effectivement M. René Bousquet était remplacé par Darnand, et le lendemain des policiers allemands se présentaient au camp d'Evaux avec une levée d'écrou pour réclamer mon mari. Puis, à la mairie d'Evaux ils demandèrent mon adresse et se présentèrent à mon domicile, que j'avais quitté quelques heures plus tôt.

Après la libération, le ministre de l'Intérieur fit parvenir à mon mari le document suivant, qu'il avait trouvé dans un tiroir d'un de ses bureaux:

"Le 28 janvier 1944, message n° 37, 16 h.58. M. Knipping, Paris. Destination: Vichy.

"Avant de quitter la direction de la Police nationale, René Bousquet a fait remettre en liberté l'agent gaulliste Jean Nocher.
"Jean Nocher était interné depuis dix-huit mois environ. Il est probable, si ce n'est déjà fait, qu'il ne tardera pas à rejoindre la dissidence."
(Signé) Knipping."

A la suite de ce message, Darnand avait donné l'ordre à Buffet, directeur de la Police de Sécurité, de lancer contre Jean Nocher un mandat d'arrêt télégraphique général. 36 heures après, l'ordre des recherches parvenait à destination. Je joins à cette lettre un fac-simile d'un des télégrammes diffusés par la région de Lyon: on remarquera que les autorités occupantes, ainsi que la police de Darnand, faisaient des efforts considérables pour retrouver Jean Nocher, puisqu'en quelques heures on alertait toutes les sections de gendarmerie de France, et qu'en cas de découverte il était prescrit "d'aviser d'extrême urgence la Direction de la Police de Sécurité".

Le directeur de la Police de la Loire a d'ailleurs témoigné que M. Buffet en personne lui avait téléphoné pour diligenter les recherches: il précisait même qu'à défaut de mon mari je devrais être plus facile à retrouver et à arrêter "étant enceinte de huit mois".
Jean Nocher restant introuvable, un mandat d'arrêt fut alors lancé contre moi.

J'apporte donc ici la preuve irréfutable que M. René Bousquet a fait libérer un combattant de la Résistance, en dépit de la volonté des autorités occupantes et d'une partie du gouvernement de Vichy, alors que les Allemands attachaient un grand prix à son arrestation. Je me permets de signaler que mon mari avait fait partie de la première fournée de patriotes qui fut déferée au Tribunal d'Etat par Laval et Barthélemy, et qu'il fut le premier prisonnier de zone-sud livré aux Allemands en vertu d'une levée d'écrou émanant du Ministère de la Justice de Vichy. Le qualificatif "d'agent gaulliste" n'était nullement exagéré en ce qui concerne mon mari, à qui le Général de Gaulle et le Comité National de la France combattante avaient décerné, dès mai 1943, une des premières médailles de la Résistance française.

J'ignore les accusations portées contre M. René Bousquet, mais je me devais de communiquer à la Haute-Cour un cas précis où l'incol a indiscutablement fait de louables efforts pour sauver une tête. Je ne connais pas personnellement M. René Bousquet, que j'ai vu deux fois dans ma vie, mais je devais à la vérité et à la Justice de lui apporter ce témoignage.

Je vous prie de croire, mon cher maître, à mes sentiments émus

J. Nocher